MAIRIE

DE

SAINT-GENEST-MALIFAUX

Code Postal :

42660

Téléphone

04 77 51 20 01

Télécopieur :

04 77 51 26 71

ARRETE 2023-036

Le Maire de SAINT GENEST MALIFAUX;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212-2;

VU les articles 321-6 à 321-8 et R 321-9 à R 321-12 du Code Pénal;

VU l'article R 610-05 du Code pénal;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion d'un rassemblement de véhicules anciens organisé par l'APEL de l'Ecole Saint-Joseph le samedi 6 mai 2023;

ARRETE

Article 1:

> Stationnement

Le stationnement de tous véhicules sera interdit le samedi 6 mai sur les parkings de la rue Jean Meunier.

> Circulation

La circulation de tous véhicules sera interdite rue Jean Meunier dans les deux sens le samedi 6 mai 2023.

Article 2:

Des barrières et des panneaux de signalisation seront installés de part et d'autre

de la rue Jean Meunier.

Article 3:

Le président de l'APEL de l'Ecole Saint-Joseph, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Saint-Genest-Malifaux, le 2 mai 2023

Le Maire Vincent DUCREUX